

VIEUX VY SUR COUESNON

Compte Rendu du Conseil Municipal du 07/05/2015

Après avoir fait l'appel des élus, il a été constaté que le quorum était atteint.
Le registre des délibérations a été mis à la disposition des élus.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quinze, le sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni à la salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, M. BOISRAME, M. ANDRE, M. PIETTE, Mme LERMITTE, M. MAMDY, Mme DESHAYES-NOËL, M. GEORGEAULT, Mme LEGROS.

Absents excusés : Mme AMIOT, Mme LEDORMEUR, Mme PINEAU, M. BONNAND, Mme MARTIN

Procurations : de Mme LEDORMEUR à M. FUSEL, de Mme AMIOT à M. DEWASMES.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. ANDRE est ainsi désigné pour assurer ces fonctions.

Le compte rendu des délibérations transmises en Préfecture le 12 mai 2015 est affiché à la porte de la mairie.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 avril 2015 et la séance était publique.

Début de la séance à 19h35.

Objet : – Réforme territoriale (NOTre) – communauté de communes du Pays d'Aubigné

Vu la délibération du conseil communautaire du pays d'Aubigné du 30 avril 2015 :

« Vu le projet » de loi pour la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) instituant un seuil de 20 000 habitants pour les intercommunalités,

Considérant que la Communauté de communes du Pays d'Aubigné, ayant une population totale de 14 452 habitants et ne pouvant bénéficier des dérogations au seuil de 20 000 habitants prévus par le projet de loi,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

. affirme sa volonté d'union au sein de la communauté de communes du Pays d'Aubigné,

. confirme son souhait de pouvoir élaborer une politique commune pour un développement de son territoire raisonné et au service de la population de ses communes membres,

. est prêt à engager une démarche d'ouverture vers d'autres communes qui souhaiteraient rejoindre le Pays d'Aubigné afin d'étudier une possible adhésion dans le respect de « la continuité territoriale »

- Monsieur le Maire demande au conseil municipal de confirmer son attachement au Pays d'Aubigné et à ses projets élaborés en cohérence avec les enjeux de son territoire et d'affirmer son soutien à la démarche d'ouverture engagée par la communauté de communes du Pays d'Aubigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Confirme son attachement au Pays d'Aubigné et à ses projets élaborés en cohérence avec les enjeux de son territoire
- Affirme son soutien à la démarche d'ouverture engagée par la communauté de communes du Pays d'Aubigné.

ADOPTÉ :

- à 12 voix POUR

Objet : – Syndicat mixte Couesnon Aval - Participation Communale 2015
--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande du Syndicat Mixte Couesnon Aval en date du 13 avril 2015 concernant les participations communales 2015.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, a décidé de fixer la contribution 2015 par habitant, pour les collectivités adhérentes, à 1.92 € en prenant compte la population DGF2014 du bassin versant :
 $1090 + 1.92 \text{ €} = 2092 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le versement de la somme de 2 092 € au Syndicat Mixte Couesnon Aval au titre de la participation 2015 ;
- indique que les crédits suffisants sont inscrits au budget primitif 2015 ;
- donne tout pouvoir à M. Le Maire, ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, pour signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉ :

- à 12 voix POUR

Objet : – Sollicitation d'une subvention au Conseil Général d'Ille et Vilaine. Achat de livres pour la bibliothèque dans le cadre du contrat de territoire

Monsieur le Maire rappelle que l'achat de livres pour la bibliothèque municipale peut s'effectuer dans le cadre du contrat de territoire en sollicitant une subvention au Conseil Général d'Ille et Vilaine. Il propose d'engager une dépense de 2000 euros, et de solliciter la participation financière du conseil général d'Ille et Vilaine, en précisant que ces ouvrages gérés par l'association des « Amis du livre » sont la propriété de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, l'attribution d'un bon d'achat de 2000 euros à l'association des « Amis du livre » sur le budget 2015 pour solliciter la participation du Conseil Général d'Ille et Vilaine.

ADOPTÉ :

– à 12 voix POUR

Objet : – Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

Arrivée de Mme PINEAU.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°),

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le budget primitif 2015,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent en raison de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et de la pertinence de renforcer les équipes des services de ménage des bâtiments communaux.

En conséquence, la création d'un emploi permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 13.65/35^{ème} (14h30/semaine en période scolaire et 92 h 00 de ménage annuel pendant les vacances scolaires) à compter du 01 septembre 2015, pour l'exercice des fonctions suivantes :

- Ménage des bâtiments communaux

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'Adjoint technique Territorial de 2^{ème} classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n°84-53 modifiée.

Le traitement sera calculé par référence à l'échelon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Approuve la création d'un emploi permanent d'Adjoint technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, pour une durée de 13.65 h par semaine, à compter du 01 septembre 2015;
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence ;
- Indique que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2015 ;
- Autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision et notamment la publication de la vacance de poste auprès du Centre de Gestion.

ADOPTÉ :

- à 13 voix POUR

Objet : – Modification d'un sentier d'intérêt départemental au P.D.I.P.R.

Monsieur le Maire rappelle que le Département d'Ille-et-Vilaine a réalisé un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) pour protéger et aménager les sentiers de randonnée.

Concernant le réseau de sentiers d'intérêt départemental (GR- GRP- Equibreizh), le Département assure les aménagements et l'entretien courant des linéaires concernés, à l'exception des tronçons faisant l'objet d'une convention spécifique entre le Département et la structure communale ou intercommunale, leur déléguant ces missions. Les associations partenaires du Département assurent le balisage.

Monsieur le Maire rappelle que l'Association des Amis du Cheval en Ille et Vilaine (AACIV) demande l'inscription du chemin de randonnée entre Sens de Bretagne et Mézière sur Couesnon (voir annexe jointe) à l'Equibreizh.

Cette demande a été validée par la commission environnement du Pays d'Aubigné.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur la modification du sentier joint en annexe au PDIPR.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal,

- donne un avis favorable au Département d'Ille-et-Vilaine afin d'inscrire la modification de l'itinéraire figurant en annexe (à usage équestre) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée;

ADOPTÉ :

- à 13 voix POUR

Objet : – Plan Education Départemental (PEDT)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité s'est engagée dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2014.

Monsieur le Maire indique que la commune doit maintenant se doter d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) afin de disposer d'un cadre de collaboration qui rassemble tous les acteurs du domaine de l'éducation.

Il s'agit de formaliser une démarche partenariale et évolutive qui propose à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Il s'agit également de garantir la cohérence et la continuité entre les projets de tous les partenaires.

Le projet du PEDT met l'accent sur les points suivants :

- . Le périmètre et le public du PEDT,
- . Les objectifs éducatifs
- . Les activités proposées,
- . Les intervenants,
- . L'évaluation.

Monsieur le maire précise que la signature du PEDT permet en outre de bénéficier de l'aide financière accordée par l'Etat aux collectivités s'engageant dans la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur le maire demande à l'assemblée d'approuver le projet de PEDT et de procéder à sa signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de PEDT joint à la présente
- Autorise Monsieur le Maire à signer le PEDT et tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉ :

- à 13 voix POUR

Objet : - Questions diverses

Gendarmerie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Gendarmerie de Sens-de-Bretagne sera dissoute à compter du 1^{er} septembre 2015 et que celle de Saint-Aubin d'Aubigné sera dissoute en 2016, la commune de Vieux-Vy-sur-Couesnon sera rattachée à la Gendarmerie de Saint-Aubin du Cormier.

Accident à Brais :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la plus grande discrétion, précisant qu'une enquête est en cours. Un bilan sera fait avec le Conseil Départemental, en juin, concernant la sécurité des routes départementales sur le territoire communal.

Arbres tombés :

Monsieur le Maire remercie l'agent technique communal pour ses interventions lors du week-end du 1^{er} et 2 mai 2015 qui ont permis de dégager les routes encombrées par des arbres tombés.

Route vers Sens de Bretagne :

Monsieur le Maire précise que la route a été refaite par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, et que des travaux de réfection des ilots centraux sur la route de Rennes sont en cours.

Brûlage déchets verts :

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'un administré de Vieux-Vy-sur-Couesnon se revendiquant « lanceur d'alerte » a informé la Mairie de l'existence d'un brûlage de déchets verts. Après enquête, il s'agit simplement d'une fumée émanant d'un chaudron servant à faire cuire des pommes de terre destinées à l'alimentation des animaux. Mr le Maire regrette ce type de délation créant un climat délétère et n'apportant qu'une perte de temps.

Monsieur le Maire précise que la réglementation préfectorale en la matière est affichée en Mairie.

Fin de la séance à 20h55.

A Vieux-Vy Sur Couesnon
Le Maire,
Pascal DEWASMES

